

Appel à projet Blanc 2022

Texte de cadrage

***Date limite de dépôt d'intention :
17 juin 2022 – à midi (heure de Paris)***

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projet-recherche-blanc>

Date de publication de l'AAP : le 26 avril 2022

SOMMAIRE

1.	Contexte	3
1.1	Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex	3
1.2	Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projet	3
2.	Présentation et objectifs de l'appel à projet	4
2.1	Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs	4
2.2	Public cible / Candidats éligibles	4
2.3	Typologie de projets soutenus	4
2.4	Rôles clefs dans les projets lauréats	5
3.	Modalités de soumission des candidatures et points de contact	6
3.1	Modalités de dépôt des candidatures	6
3.2	Points de contact	7
4.	Processus de sélection des projets	7
4.1	Analyse de l'éligibilité	7
4.2	Analyse administrative	8
4.3	Modalités de sélection des projets	8
4.4	Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex	10
5.	Calendrier indicatif	10
6.	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats	11
7.	Documents et liens utiles	12

1. Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

L'initiative d'excellence A*Midex réunit un consortium formé de 8 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.

À travers A*Midex, ses membres fondateurs accompagnent des actions innovantes et expérimentales à l'échelle du site d'Aix-Marseille. Ils sont attentifs à mesurer leur impact structurant aussi bien auprès des composantes, unités de recherche, instituts d'établissement... qu'auprès des tutelles. Les actions A*Midex s'inscrivent donc en transversalité dans l'établissement ; elles prennent appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille.

Le partage des connaissances issues de la recherche au-delà des disciplines, au sein de la communauté et dans la société est également un enjeu clé autour duquel se retrouvent les partenaires de l'initiative d'excellence, qui s'engagent en faveur de la science ouverte.

Les actions menées par ce consortium sont pilotées par Aix-Marseille Université et mises en place en son sein par la « fondation universitaire A*Midex ».

1.2 Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projet

Dans le cadre du champ d'action 4 « L'incubation de projets pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs et prioritaires » de sa feuille de route 3.0 (2021-2024), A*Midex entend encourager la **prise de risque pour faire émerger des projets résolument novateurs**, favorisant les changements de paradigmes et les rapprochements de disciplines, qui puissent trouver leur place dans l'écosystème du site en matière de recherche. Il s'agit de **favoriser l'émergence de projets nouveaux**, susceptibles de faire l'objet d'une réponse à des appels génériques, comme la majorité des appels financés par la fondation.

L'incubation de projets innovants pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs et prioritaires, et la prise de risque sont des enjeux clés de la feuille de route A*Midex 3.0 auquel cet appel à projets contribuera à répondre.

2. Présentation et objectifs de l'appel à projet

2.1 Présentation de l'appel à projet et de ses objectifs

La Fondation A*Midex lance en 2022 la quatrième édition de l'appel « Blanc » destiné à **reconnaître et encourager les démarches novatrices** dont le but est de donner une impulsion significative à des **projets scientifiques émergents ou exploratoires ambitieux** qui se positionnent favorablement dans la compétition nationale et qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les itinéraires de recherche traditionnels. Il couvre l'ensemble des domaines de la recherche et est ouvert à tous les champs scientifiques sans distinction.

Objectifs spécifiques

Cet appel entend en particulier :

- Sélectionner et financer des **projets de recherche émergents et innovants**, en rupture avec les itinéraires de recherche « classiques » ;
- Favoriser l'**audace scientifique** et la résolution de questions nouvelles et originales ;
- Favoriser le **développement de thématiques émergentes ou exploratoires**, de percées disciplinaires et interdisciplinaires, de nouveaux modèles, nouvelles méthodes, avancées théoriques ;
- Maximiser l'impact sur le site d'Aix-Marseille en termes d'accroissement des connaissances et d'importance des résultats visés par les projets de recherche soutenus ;
- Améliorer la position des projets du site dans les programmes nationaux et internationaux.

2.2 Public cible / Candidats éligibles

L'appel Blanc 2022 est destiné aux chercheurs, enseignants-chercheurs titulaires du site d'Aix-Marseille, rattachés à une unité de recherche sous tutelle ou cotutelle d'AMU.

2.3 Typologie de projets soutenus

L'appel à projets couvre **l'ensemble des domaines de la recherche scientifique** et **tous les champs scientifiques** du site d'Aix-Marseille. Les projets pourront concerner des **recherches fondamentales ou plus finalisées**.

Durée

Le projet déposé devra inclure un calendrier prévisionnel des activités, et indiquer la date souhaitée du début du projet. A partir du démarrage effectif du projet, les équipes impliquées auront **jusqu'à 48 mois** pour mener le projet à terme.

Budget et montant du financement alloué

Cet appel est élaboré pour une durée de 4 ans et est doté d'un budget de 10 M€.

Le financement accordé par projet sera **compris entre 70 K€ et 350 K€**.

L'aide allouée par la fondation A*Midex sera mise à disposition du **Responsable Scientifique et Technique du projet et de son unité de rattachement – gestionnaire du projet- sur une ligne budgétaire A*Midex**, sous réserve de la signature d'une convention attributive d'aide A*Midex.

Dépenses éligibles

- Les dépenses de personnels de recherche non permanents sont éligibles.
- Les dépenses de fonctionnement et de missions sont éligibles.
- Les dépenses d'investissement spécifiques aux équipements de recherche sont éligibles dans la limite de 30% du montant global du financement attribué par A*Midex.
- Les dépenses d'investissement éligibles sur financement A*MIDEX concernent uniquement des dépenses pour des équipements spécifiques, en lien avec le projet (nécessaires à la mise en œuvre du projet scientifique), en dehors de toute dépense récurrente ou classique d'une unité de recherche ou composante.
- **Matériel informatique** : uniquement pour du matériel informatique spécifique à vocation scientifique lié à l'exécution du projet – pour des projets justifiant de besoins particuliers en matériel informatique de par le contenu des activités scientifiques et pédagogiques mises en œuvre. Hors matériel bureautique dont la charge n'est pas du ressort d'un financement A*MIDEX.

Les postes de dépenses doivent être éligibles selon le Règlement A*Midex relatif à l'attribution des aides sur financement A*Midex, disponible sur le Guide des procédures de l'Université. Ils sont également à étudier selon ce qu'il est faisable d'engager sur le budget géré par une Université.

2.4 Rôles clefs dans les projets lauréats

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.

- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements...).
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements...) Au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

Le responsable scientifique et technique du projet devra démontrer dans sa candidature la capacité de son unité de recherche à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet.

Synthèse

- Durée des projets : 48 mois maximum
- Financement A*Midex par projet : entre 70 K€ et 350 K€
- Budget de l'appel à projet : Le budget prévisionnel de cette action est de 10 millions d'euros.

3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

3.1 Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AAP est à télécharger sur <https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projet-recherche-blanc>

La soumission de la candidature se fait en deux étapes, sur la plateforme de dépôt <https://amidex-aap.univ-amu.fr/> :

- **ETAPE 1 : DECLARATION D'INTENTION**

La déclaration d'intention constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection.

Les candidats sont invités à cliquer sur le bouton « DEPOSER UN PROJET » disponible sur la plateforme de dépôt. Ils se connectent, avec leur login et leur mot de passe ENT, sur leur espace de candidature.

Ils doivent, compléter les champs indiqués sur le formulaire avant la date limite de dépôt de l'étape 1 (Cf. Calendrier indicatif – Paragraphe 5)

Date pour la déclaration d'intention du 26 avril 2022 au 17 juin 2022 à midi (12 :00) heure de Paris

- **ETAPE 2 : PROPOSITION DE PROJET COMPLETE**

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). C'est ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui ont déposé une première intention sont ensuite invités à soumettre leur dossier complet au plus tard à la fin de l'étape 2 en cliquant sur « STATUT DE MES PROJETS » et en transférant sur leur espace projet :

- Le formulaire de candidature complété
- Le budget du projet
- Les annexes. Attention : certaines annexes sont obligatoires

Pour soumettre le dossier de candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « soumettre » en bas à droite du formulaire de dépôt. Le statut du dossier passera de « ouvert » à « soumis » lorsque la candidature aura été déposée. Aucun ajout ne sera possible après la fermeture de la plateforme de dépôt à l'heure limite indiquée.

Date de dépôt du dossier de soumission complet au plus tard le 15 septembre 2022 midi (12 :00) heure de Paris.

3.2 Points de contact

Jusqu'à la date de fermeture de l'appel à projet, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP :
Ouafia BELHOUL, chargée de projets recherche et médiation scientifique Fondation A*Midex
ouafia.BELHOUL@univ-amu.fr
- Pour toute question relative au montage du projet :
Le soutien est réalisé au sein de l'unité de recherche.

4. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

4.1 Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation A*Midex à réception du dossier complet de candidature (étape 2). Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage A*Midex.

- *Nature du responsable scientifique et technique : Chercheurs, enseignants-chercheurs titulaires du site Aix-Marseille (affectés dans une unité de recherche sous tutelle ou cotutelle AMU) ;*
- *Nature du projet : l'émergence de projets innovants impliquant une prise de risque scientifique.*

4.2 Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation A*Midex pour chaque candidature éligible.

- Durée des projets : 48 mois maximum
- Montant de la subvention accordée par projet : 70 K€ à 350 K€
- Capacité administrative et financière de l'unité de recherche à gérer le projet
- Complétude du dossier : Le dossier doit être complet et l'ensemble des documents demandés doit être transmis selon le guide de candidature (cf. document « Dossier de candidature »)
- Conformité du budget et du calendrier aux règles définies dans le texte de cadrage.

Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage A*Midex aux côtés des rapports d'évaluation scientifique.

4.3 Modalités de sélection des projets

Chaque projet fera l'objet de 2 évaluations scientifiques indépendantes, externes au site d'Aix-Marseille avec pour préoccupation première d'assurer une expertise scientifique de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification scientifique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer des enjeux spécifiques de l'appel à projets. Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence scientifique et d'impartialité de cette démarche d'évaluation.

Les projets éligibles sont évalués par deux experts du monde académique, selon les critères d'évaluation suivants, pondérés par des coefficients :

Critère de sélection	Commentaire	Note
1) Qualité et ambition du projet		
• <i>Qualité scientifique du projet, clarté et pertinence des objectifs</i>	<i>min. 40 à max. 150 mots</i>	/5 Coefficient 4

• Originalité et caractère innovant du projet/ caractère exploratoire et audace scientifique ; résolution de questions nouvelles • Qualité et adéquation de l'équipe définie pour le projet		
2) Modalités de mise en œuvre		
• Qualité de la collaboration en matière de recherche dans les équipes, dans une démarche créative et collaborative entre unités de recherche (si pertinent par rapport au projet) • Qualité et cohérence du projet (programme défini d'activités, description des activités et moyens, de l'organisation du projet, de sa gestion dans la durée, des outils mis en place pour favoriser la prise de risque et sa mesure)	min. 40 à max. 150 mots	/5 Coefficient 4
3) Impact et retombées attendues		
• Potentiel du projet en termes de dissémination scientifique et vers le monde socio-économique ou culturel • Capacité du projet à s'inscrire dans les appels à projets nationaux (ANR, INCA, ...) et européens (ERC, HEUR collaboratif, EIC ...).	min. 40 à max. 150 mots	/5 Coefficient 2
Total		/50

Modalités de notation:

Tous les projets éligibles sont soumis à une notation par les experts.

1/ Une notation répondant aux 3 critères ci-dessus

Chacun des 3 critères d'évaluation est ainsi noté selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Chaque critère recevra donc une note sur 5.

Des coefficients sont affectés à chaque critère :

- Critère 1-Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'AAP: coef.4
- Critère 2-Qualité de la mise en œuvre du projet et apport de la collaboration entre les unités de recherche: coef.4
- Critère 3- Impact et retombées attendues : coef.2

Une note finale sur 50 sera donc rendue.

Les experts attribuent au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le retenir ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves
- C : projet insuffisant, ne pas retenir

Modalités de sélection des projets

Le Comité de pilotage A*Midex sélectionne les projets en tenant compte de l'évaluation effectuée par les experts qualifiés.

4.4 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex

Le Comité de pilotage de l'initiative d'excellence A*Midex labellisera les projets lauréats de l'appel à projet sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation.

5. Calendrier indicatif

26 avril 2022, midi (Paris) : Ouverture de l'AAP

17 juin 2022, midi (Paris) : Date limite de dépôt de la déclaration d'intention (Etape 1)

15 septembre 2022, midi (Paris) : Date limite de dépôt du dossier de candidature complet (Etape 2)

Octobre-décembre 2022 : Evaluation des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique/pédagogique)

Janvier 2023 : Labellisation des projets par le Comité de Pilotage A*Midex

Février 2023 : Communication des résultats (Date prévisionnelle)

Mars 2023 : Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex).

Par ailleurs, le gestionnaire de l'unité de recherche désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

Il est important de noter que, pour tous les recrutements qui seront effectués dans le cadre du projet, les profils recrutés devront être externes au site Aix-Marseille et leur dernier diplôme délivré par une université autre qu'AMU (et partenaires d'A*Midex). Tout recrutement devra faire l'objet d'une diffusion internationale de l'offre d'emploi. Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière et RH des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 7.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation A*Midex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'A*Midex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

S'inscrivant dans la stratégie Science Ouverte du site d'Aix-Marseille, la fondation A*Midex s'engage dans la structuration et l'ouverture des données de la recherche. Dans ce cadre, il sera demandé aux projets lauréats d'élaborer un Plan de Gestion de Données (PGD) dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet. Un PGD se définit par l'ANR comme permettant « *La description de la façon dont les données sont produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet. C'est un outil d'aide pour mettre en place une réflexion autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables).* »

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures A*Midex¹ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets A*Midex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>

¹ Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour